



NEOVACS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Néovacs réduit fortement ses coûts et assure de la visibilité sur son plan de financement

Suresnes, le 24 mars 2026 – 8h30 CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV), société biopharmaceutique à un stade préclinique développant de nouvelles thérapies pour des maladies inflammatoires et auto-immunes, confirme la parfaite exécution de son plan drastique de réduction de coûts et de réorganisation globale de la Société afin de préserver ses actifs scientifiques. Dans le même temps, la Société a négocié la mise en œuvre d'un calendrier programmé de financement afin d'assurer une meilleure visibilité sur le flux futurs.

Un besoin de financement mensuel récurrent ramené de près de 700 k€ à moins de 200 k€

Comme annoncé en décembre 2025, Néovacs a décidé de prendre une série de mesures drastiques destinées à protéger ses actifs en réduisant ses besoins mensuels de trésorerie.

Ce plan de restructuration ambitieux a été mis en œuvre autour de 3 axes :

- La poursuite des programmes de recherche en immunothérapie active pour réguler la surproduction nocive de protéines telles que IL-4/IL-13/IgE et sur la production de lipides innovants, en étroite collaboration avec les laboratoires académiques et partenaires ;
- La réduction significative des charges fixes via un plan social destiné à adapter la structure de coûts à la nouvelle stratégie ;
- La recherche de partenaires pour valoriser le portefeuille de produits en développement.

Grâce à ce plan, le besoin de financement annuel, qui était encore estimé à 9,5 M€ à fin juin 2025, a été ramené à un niveau normatif d'environ 2,5 M€, soit un rythme mensuel qui est passé de près de 700 k€ à environ 200 k€. Ce montant n'intègre pas les coûts liés à la restructuration qui, sur l'exercice 2026, sont estimés à 1,5 M€.

Des ressources mobilisables d'environ 17 M€

Ce besoin pourrait être couvert par les ressources disponibles et mobilisables, d'environ 17 MEUR à l'heure actuelle (hors capacité de tirage résiduelle sur le contrat de financement) décomposés ainsi :

- La trésorerie brute (proche de 0,4 M€ à fin février 2026) ;
- Le remboursement de tout ou partie des placements financiers de la Société, dont la valeur est estimée à 5,9 M€ au 31 décembre 2025 ;
- Le refinancement de l'actif immobilier détenu et estimé à plus de 10 M€.

Ces actifs ont vocation à soutenir le co-financement des programmes de recherche aux côtés des laboratoires académiques et partenaires. Ils sont donc sécurisés pour les années à venir et n'ont pas vocation à financer le courant.

En complément de ces actifs, la Société a la capacité de recourir, pour le financement de ses besoins courants, au contrat de financement qui lui a permis de lever un montant brut de 1,25 M€ depuis sa mise en place en septembre 2025 au travers de 5 tirages de 250 k€ et dont la capacité théorique de tirage résiduelle est de 8,75 M€.

Ainsi, entre la ligne de tirage et ses actifs mobilisables, la Société estime pouvoir faire face à ses besoins de trésorerie à court et moyen terme.

Un calendrier de financement programmé sur 2026

Afin d'assurer une plus grande visibilité sur les tirages futurs, aussi bien pour la Société en termes de flux de trésorerie que pour les investisseurs en termes de dilution potentielle, Néovacs a décidé et obtenu la mise en place d'un calendrier de tirage programmé d'une tranche de 250 k€ (245 k€ net) tous les mois, à compter du mois d'avril 2026 et jusqu'au mois de décembre 2026 inclus, soit un montant cumulé total de 2,25 M€, selon le calendrier présenté en annexe du présent communiqué.

Le financement sera réalisé par l'émission de 250 OCEANE-BSA, d'une valeur nominale de 10 000 €, souscrites par HANOVER SQUARE INVESTMENTS ¹. Sur la base du dernier cours coté, l'émission simultanée de 250 OCEANE-BSA donnerait lieu à l'émission de 252 525 253 BSA, dont la conversion et l'exercice pourraient donner lieu à la création de 4 220 779 221 actions nouvelles (toujours sur la base du dernier cours coté). La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ce nouveau tirage serait de 0,1%.

Dans l'hypothèse où des modifications seraient apportées à ce calendrier, notamment dans le cas d'une demande de tirage anticipée à l'initiative de l'investisseur ou de la Société, ou plus généralement en cas de non-respect des conditions contractuelles de tirage (cf. Note 1), la Société publiera un communiqué de presse dédié.

Les caractéristiques des OCEANE-BSA et l'impact dilutif de l'opération sont détaillés dans le communiqué de presse du 23 septembre 2025². Cette émission ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF. Le rôle du souscripteur initial est d'assurer à la société une levée progressive de fonds. Il n'a pas vocation à conserver les titres et rester durablement actionnaire de la société mais à les vendre progressivement sur le marché. Le tableau de suivi des OCEANE-BSA et des actions en circulation est disponible sur le site Internet de la société.

L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la société et à son activité, décrits dans le Rapport Financier Annuel 2024 disponible sur le site Internet de la société. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la société. À la date du dernier Rapport Financier, la société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et estimait être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 prochains mois grâce notamment au recours à cette ligne de financement obligataire.

¹ Il n'existe aucun lien capitalistique ni action de concert entre HBR Investment Group, Hugo Brugière et HANOVER SQUARE INVESTMENTS 1 (ou plus généralement le groupe Alpha Blue Ocean)

² Cf. Communiqué de presse du 23 septembre 2025 : « Nouveau contrat de financement d'un montant nominal maximal de 10 MEUR sur une période maximale de 24 mois et ajustement de la valeur nominale »

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française qui conduit une double activité de R&D et d'investissement. Ses produits propres sont des candidats vaccins développés à partir de sa plateforme technologique kinoïde® dans le lupus et les allergies. L'approche innovante utilise le système immunitaire du patient pour réguler la surproduction nocive de protéines (immunothérapie active) telles que IL-4/IL-13/IgE. En parallèle, la Société met à profit son expertise interne pour investir dans des sociétés innovantes en Biotech et Medtech à forts potentiels. **Pour plus d'informations :** www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Anne-Charlotte DUDICOURT
Relations Presse financière
acdudicourt@actus.fr
06 24 03 26 52

Avertissement :

La société Néovacs a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société HANOVER SQUARE INVESTMENTS 1, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en ORA qui ont toutes été transférées à une fiducie (ainsi qu'en OS souscrites par la fiducie), laquelle est à présent chargée de leur equitization.

Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société HANOVER SQUARE INVESTMENTS 1 et/ou de la fiducie.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.

Calendrier des tirages programmés :

- 16 avril 2026
- 18 mai 2026
- 16 juin 2026
- 16 juillet 2026
- 17 août 2026
- 16 septembre 2026
- 16 octobre 2026
- 16 novembre 2026
- 16 décembre 2026

Note 1 : Principales conditions à la souscription des OCEANE-BSA par l'Investisseur issues de l'avenant au contrat du 22 septembre 2025 :

- Aucun changement défavorable significatif (« material adverse change ») n'est survenu ;
- Aucune autorité (en ce compris l'AMF) ne s'est opposée ou ne s'oppose à l'émission des OCEANE (ou leur conversion) ou des BSA (ou leur exercice) ;

- *Aucun cas de défaut n'existe au jour du tirage ;*
- *Les actions de la Société sont toujours cotées et la cotation des actions de la Société n'a pas été suspendue (et il n'existe pas de risque identifié d'une telle suspension) ;*
- *La Société dispose d'un nombre d'actions autorisées suffisant pour servir les conversions des OCEANE devant être émises dans le cadre du tirage (et, le cas échéant, des OCEANE encore en circulation), à savoir au moins un nombre d'actions correspondant à au moins 200% du montant nominal de cette dette obligataire divisé par le cours moyen pondéré par les volumes de l'action Néovacs à la clôture le jour du tirage.*